

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2020

Sur convocation en date du 29 février 2020 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le jeudi 5 mars 2020 à 20 heures 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Etaient présents : James AUTREAU, Philippe HEMBISE, Sandrine PROTAT, Marie BRUN, Michel AUMONT, Roselyne DESRAT, Chantal MICHEL, Denise CHARLOIS, Bruno MARTIN, Xavier FEVRE, Valérie PERRARD, Sonia PASQUIER, Sandra MARNAT, Thomas PERRIER et Vincent GAVROY.

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Yves TONIUTTI et Patrick DEFAUX

Absents : Stéphane NONOT et Christophe PETIT

Pouvoirs : Yves TONIUTTI donne pouvoir à James AUTREAU
Patrick DEFAUX donne pouvoir à Philippe HEMBISE

Secrétaire de Séance : Sandra MARNAT

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2019

Présentation du Compte Administratif 2019 du budget de la commune

<i>Compte Administratif COMMUNE</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	626 669.17 €	895 322.86 €	+ 268 653.69 €
	Résultats antérieurs	/	+ 673 441.56 €	+ 673 441.56 €
	Résultat à affecter			+ 942 095.25 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	167 742.47 €	364 408.63 €	+ 196 666.16 €
	Solde antérieur		+ 575 858.46 €	+ 575 858.46 €
	Résultat à reporter recettes Investiss.			+ 772 524.62 €
Restes à réaliser au 31.12.2019	Investissement	1 435 407.00 €	/	- 1 435 407.00 €
Résultats cumulés		2 229 818.64 €	2 509 031.51 €	+ 279 212.87 €

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement du compte administratif 2019 d'un montant de 942 095.25 euros.

La section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution globale de : + 772 524.62 €
- un solde des restes à réaliser de : - 1 435 407.00 €

Entrainant un besoin de financement s'élevant à - 662 882.38 €

Le conseil municipal doit décider d'affecter au Budget Primitif de l'exercice 2020, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves : financement de la section d'investissement : 662 882.38 €
- report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes) : 279 212.87 €

Présentation du Compte Administratif 2019 du budget du lotissement les petits près :

Compte Administratif LOTISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2019	28 944.00 €	28 944.00 €	0
	Solde antérieur	/	/	/
	Résultat à affecter			0 €
Section d'Investissement	Résultats 2019	/	28 944.00 €	28 944.00 €
	Solde antérieur	/	/	/
	Résultat à affecter	/	/	0 €
Résultats cumulés		28 944.00 €	57 888.00 €	<u>28 944.00 €</u>

Le Conseil Municipal constate un excédent d'investissement du compte administratif 2019 d'un montant de 28 944.00 euros.

L'excédent sera soldé à la fin des ventes des terrains par l'article 168741 (dépense d'investissement).

Les comptes administratifs 2019 sont adoptés à l'unanimité. (15 voix pour)

Monsieur MARTIN a remarqué qu'il n'y avait aucune recette dans le compte des fermages. Les titres 2019 n'ont pas été émis, une régularisation va être opérée sur l'année 2020.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que les comptes de gestion du budget général et du budget annexe du lotissement des Petits Prés, dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2020

Budget Général :

- Après avoir approuvé le compte de gestion du budget général 2019, le compte administratif du budget général 2019, qui présente **un excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **942 095.25 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution globale de	+ 772 524.62 €
- Un solde des restes à réaliser de	- 1 435 407.00 €

entraînant **un besoin de financement à la section d'investissement :**
(ligne 1068) - 662 882.38 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2020, l'excédent de fonctionnement :

- **Affectation en réserves (compte 1068) :** + 662 882.38 €

- **report en section de fonctionnement :**
(ligne 002 en recettes)..... + 279 212.87 €

Budget Annexe : lotissement les petits prés :

- Après avoir approuvé le compte de gestion du budget annexe 2019, le compte administratif du budget annexe 2019, qui présente **un excédent d'investissement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **28 944.00 €**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2020, l'excédent d'investissement:

- **report en section d'investissement:**
(ligne 001 solde d'exécution positif reporté)... + 28 944.00 €

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LOSANGE POUR L'IMPLANTATION DE DEUX SRO

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune de SAINT JUST SAUVAGE à

LOSANGE pour installer 2 SRO (Sous Répartiteur Optique) sur le domaine privé de la commune, dans le cadre de l'installation de la fibre.

Cette convention précise la désignation parcellaire, les droits et obligations réciproques.

1 SRO sera réalisé au 14 rue du Général de Gaulle (Saint Just)

1 SRO sera réalisé au 49 rue Marx Dormoy (Sauvage à l'angle du château d'eau)

A ce titre, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude sur le domaine privé communal au profit de Losange pour l'implantation de deux SRO.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM DU CDG51

Suite à la mutation du secrétaire de mairie et dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « intérim » proposé par le Centre de Gestion de la Marne.

Le Centre de Gestion met à disposition un agent formé aux missions de secrétaire de mairie après signature d'une convention.

La convention est sans engagement pour la collectivité.

Dans le cadre de ce partenariat, la collectivité s'engage à rembourser au Centre de Gestion l'ensemble des dépenses liés à la paie (traitement indiciaire, régime indemnitaire, charges patronales, frais de gestion).

Monsieur le Maire propose donc de faire appel au service intérim, du CDG51, pour remplacer le secrétaire de mairie dans l'attente du recrutement.

Dans un premier temps, la convention sera signée pour la période du 16 mars 2020 jusqu'à fin mai 2020. Et pourra être renouvelée si besoin.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service intérim du CDG51.

ANNEXION DU PPRI AU PLU

Monsieur le Maire informe que la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Seine Aval, approuvé par l'assemblée délibérante en séance du 20 mai 2019, a été délibéré par arrêté inter-préfectoral en date du 09 janvier 2020.

De ce fait, il convient de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUES MARX DORMOY ET MARCEL CACHIN

Monsieur le Maire informe que des travaux de rénovation de voirie (RD440) doivent être réalisés pour 2020.

A cette occasion, il convient avant tout d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication dans les rues Marx Dormoy et Marcel Cachin (RD440) de notre commune, établi par le SIEM.

TRAVAUX	MONTANT	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Effacement du réseau BT	311 000 €	15 550 €
Effacement du réseau Orange	126 000 €	126 000 €

Il rappelle que ces travaux doivent être réalisés avant l'aménagement de la voirie, soit 2020.

Dans le cas contraire, les travaux de rénovation de chaussée seront reportés à une date ultérieure.

Le Maire informe l'assemblée que si les travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public.

De ce fait, le conseil municipal doit, par délibération :

- Approuver la solution technique proposée et être favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rues Marx Dormoy et Marcel Cachin, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- Donner délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

Après réflexion entre les membres du conseil municipal, la commune, décide de s'engager sur la réalisation des fourreaux aux traverses de la RD440 dans un premier temps afin de ne pas retarder les futurs travaux de la chaussée.

La décision d'effacement des réseaux sera prise par le futur conseil municipal.

DON EXCEPTIONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les gens du voyage, qui se sont installés pendant quelques jours sur la commune, ont laissé un don, non affecté, pour un montant de 180 euros.

Monsieur le Maire rappelle que tous dons ou legs doit être acceptés par l'ensemble du Conseil Municipal.

De ce fait, il convient d'en délibérer.

Adopté à l'unanimité.

RETOUR QUESTIONNAIRE RUE MARX DORMOY ET MARCEL CACHIN

Suite aux écluses installées temporairement sur la RD440 et au questionnaire transmis aux administrés de la rue Marcel Cachin et Marx Dormoy, Monsieur le Maire présente les résultats :

- Il y a eu 24 réponses sur 65 questionnaires distribués

Récapitulatif des réponses reçues :

Question 1

- 83 % pensent que les automobilistes roulent à + de 50 km/h

Question 2

- 67 % n'ont jamais rencontré d'accident sur la RD440

- 25 % ont rencontré des accidents

Question 3

- 75 % pensent que la mise en place d'écluses est une bonne idée contre 21 %

Question 4

- 92 % des enquêteurs ont empruntés les écluses

Question 5

- 63 % pensent que l'écluse entre l'école et le château d'eau est au bon endroit

- 58 % pensent que l'écluse pont du canal du moulin est mal placée

- 83 % pensent que l'écluse à l'entrée de sauvage est au bon endroit

Question 6

- 67 % pensent que la vitesse a diminué pendant l'expérimentation

Question 7

- 67 % pensent qu'il n'y a pas eu de nuisance sonore supplémentaire

Question 8

- 58 % ont remarqué des comportements dangereux pendant l'expérimentation

Question 9

- 88 % n'ont pas été témoins d'un accident.

Ce point était simplement un retour sur le questionnaire envoyé aux riverains.

Le sujet faisant débat sur la manière dont il a été fait et comment il aurait dû être fait, que Monsieur le Maire n'a même pas pu finir de lire les questions.

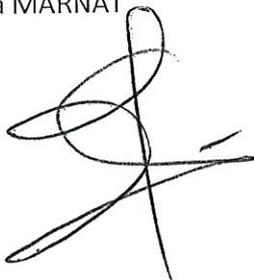
INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs informations :

- 1) La mairie a reçu en date du 25 février 2020, un courrier de la sous-préfecture demandant de leur envoyer la délibération n°5077 du 12/12/2019 concernant le projet de vestiaire de foot, suite à une demande de cinq conseillers municipaux au sujet de la non prise en compte du mode de scrutin public demandé. Cette délibération a été envoyée au contrôle de la légalité, accompagné du compte-rendu de la séance.
- 2) Les travaux de curages de la noue de la Rosière ont bien été pris en compte dans la programmation 2018 au sein du SDDEA qui a la compétence GEMAPI. Ces travaux étant soumis à la Loi sur l'eau nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration. Une Déclaration d'Intérêt Général doit également être demandé avec les services de la Direction Départemental du Territoires de la Marne afin de justifier l'utilisation de l'argent publique sur des terrains privés. Toutes ces demandes sont en cours.
- 3) Lors d'une réunion du SDDEA, le vice-président du Conseil Départemental de l'Aube, Monsieur ANCELIN, nous a annoncé qu'étant déjà propriétaire de Saint-Oulph à Troyes du canal de la Haute-Seine, le Conseil Départemental a sollicité l'acquisition à VNF de la partie Marne de Saint-Oulph à Marcilly-sur-Seine avec les maisons éclusiennes. Il envisage de restaurer tout le patrimoine qui se trouve sur ce canal dont les écluses de Saint-Just.
- 4) Le Jeudi 19 mars 2020 à 18h30, la FNACA organise une cérémonie du souvenir au monument aux morts à Anglure. Une cérémonie sera également effectuée, le samedi 21 mars 2020 à 10h au monument aux morts de Saint-Just-Sauvage. Une messe du souvenir sera célébrée, avec un dépôt de gerbe et une remise de médaille. Un vin d'honneur sera servi ensuite à la salle communale, offert par la commune. A 13h, un repas est servi à Anglure et le nouveau maire y est cordialement invité.
- 5) Inauguration de la vélo-voie prévue en Avril 2020.
- 6) Réponse à une question posée par Madame Chantal MICHEL lors d'un précédent conseil, le coût du PLU pour la commune, 12 051€ subvention déduite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h08.

La secrétaire de séance,
Sandra MARNAT



Le Maire,
James AUTREAU

